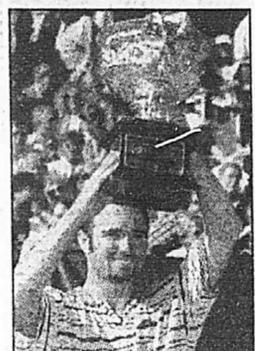


Collection complète
MOVADO
BOUTIQUE Le Roy
7139, rue ST-HUBERT
277-3127

TRIS OFFIN
OPTICIENS
Acuvue
verres de contact jetables
Essai gratuit!

Météo ☀
Nuageux et un peu de neige
max -4 / min -9
page S 16

Sports



Agassi bat le numéro un mondial
page S 6

2 2
page S 7

Économie
Les finances... même en congé!
page C 1



Un gadget ou une innovation?
page C 1

Index

Annonces classées

- immobilier B8 et B9
- marchandises B9 et C7
- emplois C7 et C8
- automobiles C8 et C9
- propositions d'affaires C9

Arts et spectacles

- informations B5 à B7 et B10
- ciné-horaires B7 et B10
- télé-horaires B6

Bandes dessinées C7

Bridge C10

Décès C11

Economie C1 à C5

Editorial B2

Êtes-vous observateur? B8

Feuilleton B9

Horoscope C8

Le monde B3

Loteries A4

Mot mystère C8

Mots croisés C9 et S10

Quoi faire C12

Sciences B1 et B4

« Radio-Québec doit être indépendante »

Rentré de Paris, Parizeau décidera du sort de Rita Dionne-Marsolais aujourd'hui

ANDRÉ NOËL

Radio-Québec doit être une télévision publique totalement indépendante du pouvoir politique, a dit hier le premier ministre Jacques Parizeau, dans une déclaration qui ressemble à un désaveu de sa ministre de la Culture, Rita Dionne-Marsolais.

M. Parizeau et Mme Dionne-Marsolais sont arrivés ensemble de Paris à l'aéroport de Mirabel hier après-midi. Les journalistes leur ont immédiatement posé des questions sur « l'affaire » Radio-Québec.

Il y a un peu plus d'une semaine, Mme Dionne-Marsolais, qui est aussi ministre

des Communications et du Tourisme, a limogé la présidente de la télévision publique, Françoise Bertrand, sans donner aucune raison.

Elle a nommé à sa place Raymond Brasseur, un ami qui l'a appuyé pendant sa campagne électorale. Ce changement à la direction de Radio-Québec a tout de suite suscité des réactions hostiles. Des observateurs soulignent que la présidence d'une télévision publique ne peut varier au gré des humeurs politiques.

Florian Sauvageau, professeur de journalisme à l'Université Laval et ancien président d'une commission d'enquête sur la télévision, a alors affirmé que le président de Radio-Québec devait être aussi

inamovible que le président de Radio-Canada. Qu'il ne pouvait être licencié que pour des raisons graves.

Coup de théâtre vendredi: M. Brasseur envoie une lettre de démission à Mme Dionne-Marsolais. Le contenu de cette lettre est resté secret jusqu'à maintenant, si bien qu'on connaît mal les vraies raisons du départ de M. Brasseur. Le Parti libéral du Québec exige maintenant la démission de Mme Dionne-Marsolais.

Parizeau
Que pense le premier ministre de toute cette affaire?
« Je pense qu'il faut viser à ce que Radio-Québec soit aussi indépendante du gouver-

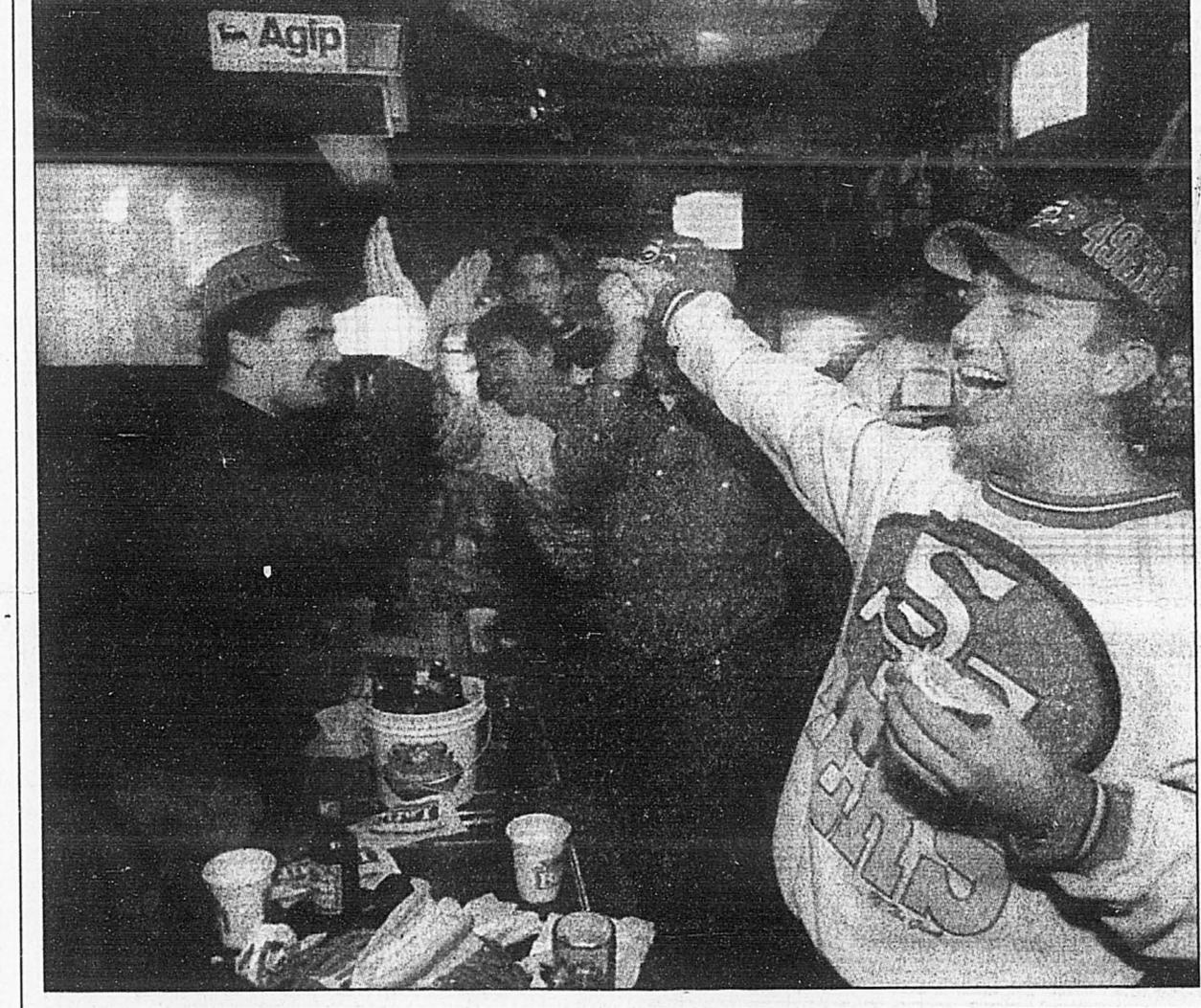
nement du Québec que Radio-Canada l'est du gouvernement fédéral », a-t-il répondu.

« Ce soir (hier soir), on va avoir un bon briefing sur toutes ces questions et je vais commencer à décider d'un certain nombre de choses à partir de demain (aujourd'hui). Alors attendons à demain pour que les premières décisions soient annoncées. »

Il ne serait pas très étonnant que ces « décisions » touchent directement Mme Dionne-Marsolais, qui a eu l'heur de se faire détester par bien des gens depuis qu'elle a remplacé Marie Malavoy au ministère de la Culture, en novembre. Mme Malavoy s'était elle aussi trouvée au centre d'une

VOIR PARIZEAU EN A 2

Tout un spectacle des 49ers!



XXX
ROBERT DUGUAY
AU
SUPER BOWL

Peut-être un retour de botté...

Vous allez rire, mais à la demie, même après le traitement que l'attaque des 49ers venait d'infliger à la défense des Chargers, j'espérais encore que ça se terminerait par un score raisonnable.

Genre 48-30.

Je m'e disais que les 49ers ne pouvaient pas vraiment faire mieux et que les Chargers allaient finir par trouver un moyen d'éviter que leurs seconds se retrouvent à un contre un contre des gars bien trop rapides.

Le gros 92, David Griggs, tout seul contre Brent Jones... Dennis Gibson contre Ricky Watters; même Junior Seau a eu l'air d'un enfant en défense contre la passe.

VOIR RETOUR EN A 2

Même à Montréal les partisans des 49ers étaient nombreux, comme l'illustre cette photo prise durant le match au restaurant Champs, boulevard Saint-Laurent.

PHOTO BERNARD BRAULT, La Presse

ANNE RICHER
rencontre...
Pierre Sévigny

« Il ne faut pas avoir de regrets! »

Les parfums d'une époque perdurent en soi au-delà du temps. « Mais je ne vis pas dans le passé. J'ai plutôt envie d'oublier certaines choses. On continue. » Sans jamais baisser les bras.

Pierre Sévigny, à 77 ans, se demande où sont allées toutes ces années riches, remplies d'événements éphémères qui ont laissé des traces pourtant profondes. Il essaie quelquefois de ressaisir au fond d'une mémoire très vive, des instants de sa vie active d'autrefois quand il occupait des postes importants au gouvernement; le costume qu'il portait, la mallette à la main chargée de documents. Ce qui semblait important, ce qui n'est plus. Tout passe...

Le lieutenant-colonel Pierre Sévigny, héros de la Deuxième Guerre, décoré par la Pologne, par la France; plus tard élu député à Ottawa, ministre associé à la



Pierre Sévigny: « J'ai si bien réussi qu'encore aujourd'hui bien des gens ignorent que j'ai une prothèse ».

PHOTO JEAN GOUJIL, La Presse

Johnson: attendre le retour du PLQ au pouvoir

GILLES NORMAND
du bureau de La Presse
QUÉBEC

Il faudra plus que des arrangements administratifs pour réparer l'erreur de 1982, quand le Canada s'est donné sans l'accord du Québec une loi constitutionnelle qui supprimait les pouvoirs de l'Assemblée nationale en matière d'éducation; des négociations constitutionnelles seront nécessaires à reconstruire hier Daniel Johnson.

« La position du Parti libéral n'a jamais changé. On ne peut pas accepter 1982. Ça prend des changements de nature constitutionnelle. Pas juste des arrangements », a-t-il précisé en conférence de presse.

C'est du temps que le chef du Parti libéral demande au Québécois en exhortant ses troupes à mettre tout en oeuvre pour battre

VOIR JOHNSON EN A 2

ORLANDO (MCO) Floride

Avion-Hôtel	19 fév. 26 fév.
1 sem. 2 sem. 1 sem. 2 sem.	
Days Inn Orlando	669 949 699 949
Lake Buena Vista	759 999 809 999
Park Inn near Cedar Stand	799 1249 849 1289
Sherraton Inn Lakeside Stand	859 1389 909 1419
Vol. seulement	399 429 499 429

Nouveau Nouveau REEPORT (FPO)

Club Fortuna Beach	19 fév. 26 fév.
1 sem. 2 sem. 1 sem. 2 sem.	
Formule club (par chambre)	1199 1399 1299 1399
Vol. seulement	399 429 499 429

En vedette cette semaine

LA CEIBA (LCE) Honduras	CANCUN (CUN) AKUMAL
05 fév. 12 fév.	05 fév. 12 fév.
1 sem. 2 sem. 1 sem. 2 sem.	1 sem. 2 sem. 1 sem. 2 sem.
La Quinta***	Club Brisas***
599 699 629 759	899 1249 899 1249
La Quinta***	Club COCO Akumal***
699 899 729 959	899 1249 899 1249
M.A.P.	Vol. seulement
299 399 459 479	299 399 459 479

SuperJet
La nouvelle vague
281-8989
Appelez nous ou votre agent de voyages

Aussi disponibles en février

CUMANA Los Bordoneros***	1 sem. \$ 799
MARGARITA Port Ima***	1 sem. \$ 799
SOSUA Collins Sol Y Mar***	1 sem. \$ 799
MAROC ACADIR Hotel Kamal***	2 sem. \$ 999
VILLES IMPÉRIALES Catégorie standard***	1 sem. \$ 999
SOSUA Collins Sol Y Mar***	1 sem. \$ 799

NOTES: Les prix indiqués sont les plus bas de notre programme. Places limitées. Permis du Québec.

Promu par Montréal; suspendu par ses pairs

ANDRÉ NOËL

■ L'Ordre des ingénieurs radie pour un mois un de ses membres à l'emploi de la ville de Montréal, Jacques Gagnon, parce qu'il a modifié le rapport d'un collègue portant sur les dangers de la décharge municipale, sans la permission de ce dernier.

Au moment de l'infraction, en 1992, M. Gagnon était contremaître au Centre de tri et d'élimination des déchets (CTED), une vaste décharge installée dans l'ancienne carrière de la compagnie Miron au nord de Montréal.

Un ingénieur du CTED, Kim-Giang Nguyen, soutenait qu'il y avait plusieurs problèmes de gestion à la décharge. Il a rédigé un rapport accablant sur les puits

de captage des biogaz (des gaz mortels qui se forment par la décomposition des déchets).

M. Gagnon était alors son supérieur. Il a carrément retranché certains éléments de son rapport, notamment cette affirmation selon laquelle il était impossible de réparer des pièces importantes autour des puits de captage.

Ces révélations ont fini par se retrouver dans les médias. Des conseillers municipaux de l'opposition ont tenté d'alerter l'opinion publique sur les dangers d'une mauvaise gestion des biogaz.

M. Nguyen a porté plainte au syndicat de sa corporation. En septembre dernier, le comité de discipline lui donnait raison. Le comité a alors déclaré que M. Gagnon avait été « déloyal envers son collègue », lorsqu'il a modifié son rapport « sans son accord et sans sa permission ».

Le 20 janvier, le comité a imposé ses sanctions: radiation temporaire de 31 jours et amende de 600 \$. M. Gagnon ne pourra pas travailler comme ingénieur à la ville de Montréal pendant un mois. Il devra payer les frais de la publication de son avis de sanction dans un journal montréalais, ainsi que tous les déboursés de son dossier.

Le procureur de M. Gagnon a fait valoir que la publicité qui avait entouré toute l'affaire et l'absence d'intention malicieuse devaient être des circonstances atténuantes. Le comité de discipline a rejeté ces arguments.

« La publicité n'est pas un facteur atténuant, indique la décision. Au contraire, elle est requise pour la protection du public et l'exemplarité. Elle est la conséquence de l'infraction, non pas de la peine.

« En ce qui concerne l'absence d'intention malicieuse de la part de l'intimé, cela ne peut constituer une circonstance atténuante. A l'inverse, la présence d'une intention malicieuse de la part de l'intimé, si tel avait été le cas, aurait cependant constitué une circonstance aggravante. »

En revanche, le comité a pris note que les allégations de danger public n'ont pas été débattues devant lui. La décision souligne aussi que M. Gagnon avait juste la un dossier disciplinaire sans tache.

Fait étrange, la ville de Montréal a accordé une promotion à M. Gagnon cet hiver, tout en sachant qu'il venait d'être blâmé par sa corporation. L'ingénieur a en effet été nommé chef de division au nouveau service de la circulation et du transport.

Sous prétexte de secourir le gouvernement, un hôpital encourage le recours aux labos privés

GILLES PAQUIN

■ Les médecins de l'hôpital LaSalle encouragent les patients à recourir davantage aux laboratoires privés d'analyses biomédicales, pour donner un coup de pouce au ministre des Finances.

C'est en tout cas ce que soutient le directeur des services professionnels et hospitaliers de cette institution, le Dr André Bianki, dans une lettre au conseil d'administration visant à justifier la conduite d'un de ses collègues.

La lettre, dont *La Presse* a obtenu copie, explique qu'une cliente du Dr Guy-Paul Gagné, le chef du département d'obstétrique-gynécologie de l'hôpital, s'est plainte qu'il lui avait conseillé de recourir à un laboratoire privé plutôt qu'à celui de la maison.

Dans sa missive, le Dr Bianki explique que plusieurs patients apprécient de pouvoir se rendre à un centre de prélèvement sanguin privé, en raison de la flexibilité des heures d'accueil. Il note que seules les patientes assurées et capables d'absorber le coût de ce service sont dirigées vers ces établissements.

« Il faudrait inciter les bénéficiaires détenteurs de telles assurances à y recourir, le système de santé ayant actuellement de graves problèmes financiers à affronter. Il s'agit d'une stratégie visant à alléger le fardeau de l'État en matière de santé », écrit le médecin.

Des propos étonnants

Les propos du Dr Bianki sont assez étonnants, puisque l'hôpital LaSalle a été un des premiers établissements publics à prendre des mesures pour faciliter l'accès du public à son service de prélèvement. Il est ouvert tôt le matin et il n'est pas nécessaire de prendre rendez-vous.

Des techniciennes du laboratoire ont d'ailleurs indiqué à *La Presse* que le laboratoire privé recommandé par le Dr Gagné faisait des analyses moins complètes que celles de l'hôpital. Il arrive aussi que le laboratoire privé confie une partie de ses analyses à l'Hôtel-Dieu et que cela nous revienne ensuite pour l'inscrire dans le dossier de la patiente.

Pour elles, ce sont des frais supplémentaires injustifiables que l'on impose aux patientes sans vraiment réduire les dépenses du laboratoire, qui doit continuer d'effectuer les analyses trop coûteuses pour les labos privés.

Les médecins qui agissent ainsi ne contribuent aucunement à alléger le fardeau de l'État, bien au contraire, disent-elles. Ils viennent plutôt imposer un poids supplémentaire sur les épaules du ministre de la Santé.



Trois membres des comités de citoyens qui s'opposent à la venue de l'École de vol à voile de la Ligue des cadets de l'air: MM. Yves Saint-Mileux, Guy Bessette et Pierre Dupuis.

Certains citoyens de St-Jean ne veulent pas de l'École de vol à voile de Chicoutimi

RAYMOND GERVAIS

■ Au moment où St-Jean-sur-Richelieu lutte pour conserver le Collège militaire Royal, un groupe de citoyens demeurant en périphérie de l'aéroport municipal s'oppose énergiquement au projet du ministère de la Défense de rapatrier de Chicoutimi à St-Jean l'École de vol à voile de la Ligue des cadets de l'air.

Parallèlement à l'action entreprise par le Comité des riverains de l'aéroport de St-Jean, qui s'oppose au projet, le Comité pour la sauvegarde de l'École de vol à voile fait des pieds et des mains pour conserver l'institution, qui génère annuellement des retombées économiques de près d'un million de dollars.

Selon ce dernier comité, le site de St-Jean n'offre pas la sécurité nécessaire pour l'entraînement des jeunes cadets.

Pour sa part, le Comité des riverains s'oppose au projet pour deux raisons principales. La première a trait au bruit provoqué par l'avion remorqueur des planeurs et la seconde pour des raisons de sécurité, l'aéroport étant bordé par de nombreuses résidences.

Selon Yves Saint-Mileux du Comité des riverains, le problème du bruit causé par les avions n'est pourtant pas nouveau à l'aéroport de St-Jean.

« Cette situation existe depuis une di-

zaine d'années. Il y a en moyenne près de 10 000 vols de planeurs annuellement, en plus des 42 000 départs d'avions. Les vols des planeurs militaires ont lieu au printemps et à l'automne. Avec le rapatriement de l'École de vol à voile, le nombre de vols de planeurs augmenterait de 22 000, vols qui se dérouleraient durant six semaines de l'été, au moment où nos fenêtres sont ouvertes et que nous désirons profiter de nos terrasses », a déclaré M. Saint-Mileux.

Toujours selon ce comité de citoyens, les vols d'été débutent à 7 h 30 pour se poursuivre jusqu'à 21 h. « Quelle qualité de vie aurons-nous? » a ajouté le citoyen.

Le Comité s'interroge aussi sur une résolution adoptée le 6 juin 1994 par le conseil de ville de St-Jean qui accepte le regroupement à l'aéroport municipal de toutes les activités « planeurs » de la Ligue des cadets.

Cette résolution ferait suite à une demande présentée par le directeur général de la Ligue, Pierre Tanguay. Or, selon un document obtenu par le Comité riverains en vertu de la loi d'accès à l'information et signé par le greffier de la ville, aucune demande formelle n'aurait été présentée à la municipalité par les cadets.

« Si tel est le cas, pourquoi la ville a-t-elle adopté cette résolution? » demande M. Saint-Mileux.

Le nouveau maire de St-Jean, Myros-

law Smereka, n'a pas encore donné suite aux demandes des citoyens. Le maire leur a toutefois promis d'examiner le dossier et de leur fournir une réponse prochainement.

La résolution de la ville de St-Jean, adoptée en juin par l'ancienne administration, recommande l'aménagement de pistes parallèles gazonnées à une piste déjà existante afin d'éviter au maximum la circulation aérienne et la propagation du bruit au-dessus des résidences. Selon le comité, cette mesure ne diminuerait en rien la circulation aérienne au-dessus des résidences et n'aurait comme résultat que de concentrer encore plus le vol de planeurs au-dessus de la tête d'un groupe de résidents.

La ville a également entrepris d'aménager un talus autour de l'aéroport, afin de réduire le bruit occasionné par les activités au sol.

Finalement, la ville suggère au ministère de la Défense d'adopter des solutions techniques visant à réduire le bruit de l'hélice de l'avion remorqueur et d'améliorer le système d'échappement des appareils.

Au chapitre de la sécurité, le comité de citoyens est loin d'être rassuré, d'autant plus qu'un planeur des cadets s'est écrasé sur le terrain de l'aéroport en juin dernier, tandis qu'un planeur privé s'était écrasé sur le toit d'une résidence bordant l'aéroport au mois de novembre 1991.

L'EXPRESS DU MATIN

DU DROIT DES HOMOSEXUELS D'ÊTRE GRANDS FRÈRES

■ Le bureau montréalais de l'organisme d'aide *Les grands frères* ne devrait plus interdire les bénévoles homosexuels, estime la Commission des droits de la personne du Québec et les leaders de la communauté gay. « C'est un exemple d'ignorance et d'homophobie », soutient M. Douglas Buckley-Couvrete, porte-parole du Forum des gays et lesbiennes de Montréal. Le bureau montréalais des Grands frères est le seul des 180 bureaux canadiens membres de l'organisme à interdire les bénévoles homosexuels. Robert Sylvestre, porte-parole de la Commission québécoise des droits de la personne, a indiqué que celle-ci rencontrera d'ici deux semaines les dirigeants montréalais des Grands frères afin de les persuader de renoncer à cette politique.

NANETTE WORKMAN À LA RUE

■ La maison de la chanteuse Nanette Workman, à Ormstown, a été la proie des flammes, hier après-midi. La maison unifamiliale de deux étages est une perte totale. Seule la charpente est demeurée debout. Mme Workman ne se trouvait pas dans sa maison au moment du sinistre. Les dommages sont évalués à plus de 80 000 \$.

MEURTRE À GRONDINES

■ Un homme a été tué hier soir à Grondines, dans le comté de Porneuf, tandis qu'un autre reposait dans un état critique au Centre hospitalier universitaire de Laval à Québec, après avoir été atteints de projectiles d'arme à feu vers 21 h 20. Le drame est survenu au 210, rue Principale, à Grondines, une municipalité située à quelque 80 km à l'ouest de Québec. Selon la Sûreté du Québec, les deux hommes sont connus de la police. On ignorait hier soir les circonstances entourant le meurtre et la tentative de meurtre. Au moment de mettre sous presse, les enquêteurs de la section des crimes contre la personne de la SQ n'étaient pas encore arrivés sur les lieux. L'identité des deux hommes n'a pas été dévoilée.

QUÉBÉCOIS ARRÊTÉS AUX USA

■ Deux hommes de Deauville, en banlieue de Sherbrooke, ont été arrêtés aux États-Unis, la semaine dernière, alors qu'ils transportaient 163 kg de cocaïne à bord d'un camion. Un camionneur de 54 ans et son fils de 28 ans sont détenus en Virginie depuis jeudi dernier. Ils n'ont pas encore été mis en accusation.

CINQ MORTS ACCIDENTELLES

■ Au moins cinq personnes ont perdu la vie de façon accidentelle au Québec, au cours du week-end. Une collision entre deux motoneiges dans un sentier de Ste-Odile-sur-Rimouski, dans le Bas St-Laurent, a coûté la vie à Dominique Pineault, 29 ans, de Luceville. Conrad Saint-Pierre, 70 ans, de St-André-de-Kamouraska, est mort dans une collision, à St-André. Une autre collision a fait deux morts, à Verchères. Les victimes: Sébastien Daunais, 18 ans, de Verchères, et Martine Labine, 33 ans, de Pointe-aux-Trembles. Frédéric Lavoie, 14 ans, de St-Gabriel, est mort après avoir perdu la maîtrise de sa motoneige, près de La Pocatière.

ÉGLISE INCENDIÉE

■ Peu après une heure, dimanche matin, les flammes ont ravagé l'église catholique centenaire de la paroisse St-James, une perte qui a secoué le village de Eganville, situé à 150 km au nord d'Ottawa. Il s'agit de la deuxième église du village à brûler en deux ans et demi.

« Jouez pour Walt Disney World à CKMF »

LE CONCOURS LE PLUS « PLANANT » EN VILLE

à CKMF

À GAGNER :

L'un des quatre voyages pour quatre personnes à Walt Disney World Resort, comprenant :

- Transport aérien aller-retour avec Delta Air Lines, le transporteur officiel de Walt Disney World;
- Hébergement six jours et cinq nuits au Disney's All-Star Resorts;
- Passeports quotidiens pour Magic Kingdom, Epcot '95 et Disney-MGM Studios;
- Coupons pour les déjeuners, dîners et soupers.

Pour participer, c'est simple : il vous suffit de remplir, avec votre enfant âgé de 15 ans ou moins, le bulletin de participation ci-contre et de le faire parvenir à CKMF 94.3. Des chanceux choisis au hasard seront invités à se rendre à CKMF afin de se mesurer à d'autres enfants dans une compétition de jeux vidéo. Le gagnant de cette compétition verra ensuite son nom déposé dans la boîte de tirage pour le grand prix hebdomadaire, soit un voyage pour quatre personnes à Walt Disney World. Un grand tirage par semaine, à partir du 3 février prochain.

© The Walt Disney Company Tous les détails à l'émission « Un matin n'attend pas l'autre ».

BULLETIN DE PARTICIPATION

« Jouez pour Walt Disney World à CKMF »

Concours « JOUEZ POUR WALT DISNEY WORLD À CKMF »
CKMF 94.3, C.P. 3094, Succursale C
Montréal (Québec) H2L 4K6

Nom de l'enfant : Âge :

Adresse : App. :

Ville : Code postal :

Téléphone :

Signature d'un parent :

Nom de l'école de l'enfant :

(For-simile non reproduit mécaniquement accepté)
Ce concours s'adresse uniquement aux résidents du Québec, âgés de 15 ans ou moins.
Détails et règlement du concours disponibles à CKMF 94.3.
Les bulletins de participation sont publiés les samedis, lundis et mercredis,
et sont admissibles jusqu'au 22 février 1995.